

# **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER**

## **Réunion de lancement au Havre**

**Mardi 25 septembre 2007**

### MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

M. Alain OHREL, Président

Mme Bénédicte AGUILA, M. Bernard FERY, M. Xavier du PAYRAT

### MAITRE D'OUVRAGE

M. Luc POYER, Président de Gaz de Normandie

M. Yves BRAMOULLÉ, Directeur de projet, Gaz de Normandie

M. Olivier FRECHET, Adjoint au directeur de projet

### INTERVENANTS

M. Michel THÉNAUT, Préfet de la région Haute-Normandie

M. Alban FIRMIN, Président de l'Association La Valleuse de Bruneval

M. Guy LE MIGNOT, Président de l'association « Saint Jouin Bruneval Développement Durable »

Mme Agathe CAHIERRE, Maire adjoint du Havre,

M. Charles REVET, Président de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval

Mme Estelle GRELIER, Présidente de la communauté de communes de Fécamp, Vice-présidente de la Région

M. François AUBER, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval

M. Daniel PAUL, Député du Havre

M. LELIEVRE, habitant du Havre

Mme Véronique BÉRÉGOVOY, Présidente du groupe des élus Verts de la Région

M. Vianney de CHALUS, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre

M. Bernard PINCEPOCHE, Maire de Rogerville

M. Michel SCHMIDT de LA BRELIE, Sous-préfet du Havre

M. Bruno OUTIL, Directeur de la CIM

M. Arnaud TOMASI, DRIRE Haute-Normandie

M. Jean-Pierre LECOMTE, Président du Port Autonome du Havre

(Début de la réunion : 18 heures)

## Introduction

M. Michel THÉNAUT, Préfet de la région Haute-Normandie, salue et remercie les participants et les intervenants à cette réunion de lancement du débat public.

Ce débat intervient très en amont des procédures, qui seront conduites le moment venu par l'Administration au vu du dossier du maître d'ouvrage, des installations classées, des applications des dispositions de la loi sur l'eau et celles relevant du code de l'urbanisme, sur la réglementation spécifique qui régit les canalisations de transport d'énergie.

Ce débat s'inscrit dans le prolongement de la volonté du législateur qui a édicté que la Commission Nationale du Débat Public veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités locales, des établissements publics, des personnes privées, qui présentent de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

M. Alain OHREL, Président de la Commission Particulière du Débat Public rappelle le fonctionnement et les modalités de cette Commission, chargée d'animer ce débat public sur le projet de terminal méthanier à Antifer et de veiller à certains principes :

Équité des temps de parole attribués aux participants (associations, institutionnels, élus, particuliers, acteurs socio-économiques, culturels...)

Transparence et accessibilité à l'information

Argumentation motivée

Indépendance et neutralité des membres de la Commission.

La Commission Nationale du Débat Public aura deux mois pour rédiger un compte rendu après la clôture de ce débat, nourri du rapport de la Commission Particulière du Débat Public. Ainsi dans les trois mois qui suivront, le maître d'ouvrage prendra sa décision de principe motivée.

Composition de la Commission Particulière du Débat Public :

M. Alain OHREL, préfet de région et conseiller d'État, Président de la Commission

Mme Bénédicte AGUILA, avocate, juge de proximité

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

M. Bernard FERY, chargé de mission de l'Andra, responsable des opérations Grands Chantiers à la DATAR

M. Xavier du PAYRAT, Secrétaire Général de la SFAC, administrateur Coface

M. Gustave DEFRANCE, ingénieur général des mines honoraire, absent ce soir, également membre de deux autres Commissions Particulières de Débat Public sur le projet méthanier du Verdon-sur-Mer et celui de Dunkerque.

Le calendrier et la nature des réunions ont été établis en fonction des critères suivants :

Contexte général

Domaine énergétique au niveau européen, national et régional

Insertion de ce projet éventuel dans le territoire selon les différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU, chartes communales)

Impacts économiques et touristiques

Une réunion spécifique à Saint Romain de Colbosc sera consacrée aux gazoducs avec notamment des représentants du département de l'Eure (territoire concerné par le projet)

Débat

Sous quelle décision de publicité et sous quel contrôle sera prise la décision du maître d'ouvrage ? A-t-on toutes les garanties de la mesure du risque ?

M. OHREL indique que le maître d'ouvrage a l'obligation de publier sa décision dans un certain nombre de journaux nationaux. Une séance sera consacrée à la nature et à la mesure du risque avec le concours d'experts. La décision de principe du maître d'ouvrage est indépendante de la réalisation subordonnée à des autorisations administratives.

M. Alban FIRMIN, Président de l'Association La Valleuse de Bruneval, estime incomplet, subjectif voire faux sur plusieurs points, le document de Gaz de Normandie qui a été diffusé à 160.000 exemplaires. Il regrette que les cahiers d'acteurs n'aient pas été diffusés dans les mêmes conditions et que le débat soit ouvert malgré un dossier incomplet. Peut-on parler d'équité ? Toutes les hypothèses envisagées par le maître d'ouvrage ne sont pas validées administrativement, ni au niveau de la technologie, ni au niveau des risques.

M. FERY indique que la CNDP a organisé une quarantaine de débats publics et cette question est fréquemment formulée. La loi impose qu'un dossier de base, préparé par le maître d'ouvrage, soit adressé avant le lancement du débat public afin de recueillir les réactions, observations, demandes d'expertise de l'opinion publique. Ce dossier est la base de discussion. Tout acteur pourra proposer une contribution ou un cahier d'acteur.

M. OHREL précise que le rôle de la Commission Particulière du Débat Public consiste à veiller à l'expression de tous points de vue lors des réunions publiques et à la diffusion des contributions ou cahiers d'acteurs sur le site Internet de la Commission Particulière du Débat

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

Public. Ni la loi, ni les décrets d'application ne prévoient une diffusion semblable à celle du maître d'ouvrage.

M. Luc POYER, Président de Gaz Normandie indique que le chapitre sur la sécurité sera enrichi par un dossier supplémentaire discuté le 19 octobre.

M. Guy LE MIGNOT président de l'association « Saint Jouin Bruneval Développement Durable » s'interroge sur l'organisation et la préparation de ce débat. Le décret précise que ce dossier ne peut être validé que s'il est complet. Le chapitre relatif aux risques ne doit pas être minimisé, son faible contenu doit être constaté. De plus, le site de la Commission Particulière du Débat Public n'est alimenté que par le dossier du maître d'ouvrage. Toutes les implantations de gazoducs ne figurent pas dans le dossier, cette omission pourrait influencer sur l'opinion publique. La présentation du parcours du gazoduc est aléatoire et manque de sérieux. Où sont les réponses aux questions envoyées début juillet ?

Le Président de la Commission Particulière du Débat Public du projet méthanier du Verdon-sur-Mer tient des permanences, les plans du projet sont à la disposition du public. Plusieurs centaines de personnes ont été reçues avant même le lancement du débat.

M. OHREL indique que sur le point précis du gazoduc, le maître d'ouvrage est GRT Gaz qui produira un dossier avant la réunion du 26 novembre.

#### Intervention des institutionnels

Mme Agathe CAHIERRE, Maire adjoint du Havre, représentant M. Antoine RUFENACHT Maire du Havre et Président de la CODAH, rappelle que l'économie du Havre est fortement liée à la filière pétrole et à ses produits dérivés. Les ressources d'énergie tarissent et il est opportun d'envisager des alternatives.

Mme CAHIERRE insiste sur l'enjeu majeur que représente pour le territoire l'installation du projet de terminal méthanier à Antifer. Ainsi, le Havre souhaite devenir un pôle technologique européen en matière de recherche et développement sur la filière gaz, tout en préservant l'environnement et l'insertion du projet dans le paysage, et en favorisant les retombées économiques.

Pourquoi avoir démantelé en partie le terminal méthanier qui existait ? Pourquoi ne pas le refaire au même endroit, c'est-à-dire au bout de la rue de Paris ?

Mme CAHIERRE répond que des contraintes techniques doivent empêcher l'implantation d'un port industriel avenue de Paris.

M. Charles REVET, Président de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval, rappelle que la France a choisi de diversifier son approvisionnement énergétique. L'implantation du port pétrolier d'Antifer avait suscité des interrogations. Le site d'Antifer est présenté comme un site intéressant pour l'implantation du port méthanier pour l'approvisionnement de gaz. Diversifier les implantations permet d'avoir des sources d'approvisionnement compétitives sur l'ensemble du territoire mondial.

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

L'objet du débat public et des investigations en cours par les différents services de l'État devra porter sur les questions relatives à la sécurité, l'environnement, l'insertion paysagère. Le secteur touristique devra aussi être pris en compte dans le cadre du projet et les impacts socioéconomiques sur le territoire concerné.

Mme Estelle GRELIER, Présidente de la communauté de communes de Fécamp, Vice-présidente de la Région, représentante d'Alain LE VERN Président du Conseil Régional, rapporte l'avis réservé des élus régionaux à l'endroit de ce projet. Ils suivront le débat avec vigilance et souhaitent que plusieurs points soient renseignés lors de ce débat. La Région Haute-Normandie adoptera son avis officiel et motivé à l'issue du débat.

Les élus régionaux considèrent qu'il manque des éléments d'appréciation sur le positionnement du projet, les alternatives, la complémentarité avec le tourisme. Ils déplorent le manque de concertation préalable, en amont avec le Port Autonome du Havre. Ils estiment que la partie sur les risques est sous-dimensionnée et ont besoin d'une réponse sur la réalité de ce projet dans la stratégie nationale de diversification de l'énergie. Ils sont attachés à ce que le porteur de projet lève une contradiction majeure entre le refus du projet éolien et le port méthanier.

M. FERY procède à la lecture de la lettre de M. Didier MARIE, Président du Département de la Seine-Maritime au Président de la Commission Particulière du Débat Public. Ce projet suscite quatre questions préalablement à la diffusion très récente du document de présentation de Gaz de Normandie :

Positionnement stratégique de ce projet au sein de la politique nationale de l'énergie, en particulier de sa composante gazière.

Évolution de la consommation nationale corrélée aux nécessités de diversifier les sources d'approvisionnement à long terme.

Appréciation du positionnement du projet sur le territoire national et des choix éventuels des sites d'implantation des terminaux méthaniers.

Conséquences environnementales : quel impact pourrait avoir ce terminal sur l'évolution du littoral ?

Un nouveau plan départemental des espaces naturels est en cours d'élaboration. Le Département soutient les actions de préservation du milieu ou de réestuarisation de rivières littorales, reconstitue le tracé du GR21. Quelle est l'ampleur des conséquences de ce projet sur les sites naturels ?

Étude de l'impact du projet sur le milieu halieutique et des conséquences du rejet d'eau refroidi à 4°C. Le Département est attaché au maintien des métiers de la pêche.

Le Département a adopté un plan de développement durable soucieux de favoriser l'usage d'énergies renouvelables. Un projet éolien sur la digue externe d'Antifer a été refusé par l'autorité portuaire pour des raisons de rentabilité financière.

Sécurité du site. Antifer comporte deux installations classées. Les conséquences sur la sécurité des biens et des personnes doivent être présentées, ainsi que les mesures éventuelles d'accompagnement ou compensatoires nécessaires.

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

Conséquences de ce projet sur la vie quotidienne des Seinomarins. Le maître d'ouvrage et l'autorité portuaire devront préciser l'impact de ce projet sur l'usage touristique et de loisirs de la plage d'Antifer, et sur la pratique des sports nautiques.

Au regard de ces interrogations, M. MARIE formule un avis réservé sur ce projet qui ne semble pas offrir les conditions nécessaires à un développement durable, ni correspondre à une vision partagée par l'ensemble des acteurs locaux.

M. OHREL indique que ces points sont repris lors de l'analyse des réunions thématiques.

M. François AUBER, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval, souligne que deux digues étaient prévues il y a 30 ans pour un port méthanier et qu'il ne faut pas réitérer les erreurs. Il est difficile d'imaginer un partage de l'espace entre un port méthanier et un port de plaisance.

#### Présentation du maître d'ouvrage

M. Luc POYER, Président de Gaz de Normandie, insiste sur la volonté du maître d'ouvrage de contribuer au caractère ouvert et constructif du débat. Une infrastructure de cette nature suscite des interrogations et la maîtrise d'ouvrage est à la disposition de tous pour apporter les explications nécessaires.

Gaz de Normandie sera chargé de la construction et l'exploitation du terminal méthanier sur la zone industrielle portuaire après avoir reçu les autorisations. Ce projet a été sélectionné par le port autonome du Havre.

M. POYER continue la présentation de l'entreprise Gaz de Normandie et indique que les quatre actionnaires participeront à la réunion du 2 octobre, et pourront également répondre aux questions soulevées.

Cette nouvelle infrastructure est associée au développement de l'activité du port du Havre dans l'énergie, un atout dans le contexte de forte concurrence avec les grands ports européens. Ceci marquerait le retour du gaz naturel liquéfié au Havre, après un arrêt de cette activité fin des années 80.

Le projet répond à un objectif d'intérêt national : créer un nouveau point d'entrée sur le marché du gaz naturel en France. Il pourrait marquer une nouvelle étape dans la diversification des approvisionnements énergétiques de la France, le renforcement de la sécurité énergétique de la Seine-Maritime, de la région Haute-Normandie, de la France et de l'Europe.

Une question est posée sur la part de responsabilité assumée par le port dans la décision. M. LECOMTE y répondra au cours du débat.

M. Yves BRAMOULLÉ, Directeur de projet à Gaz de Normandie, procède à la présentation du dossier.

Il précise qui est Gaz de Normandie : 34 % du capital sont détenus par Powéo et 17 % par la CIM (actionnaires fondateurs), 24,5% par E.ON Ruhrgas AG et 24,5% par Verbund Gas.

Il considère que la sécurité se trouve au premier plan des préoccupations de l'ensemble des personnes concernées.

Il présente le contexte économique de ce projet et son enjeu industriel:

Croissance de la consommation de gaz, qui vient en complément des énergies renouvelables et nucléaires, et qui constitue le principal compétiteur du pétrole dans de nombreux usages.

Possibilité d'approvisionner la France en gaz naturel But du terminal méthanier : décharger les navires qui transportent le gaz liquéfié et expédier leurs cargaisons sur le réseau de transport de gaz.

Le choix du site d'Antifer a été fait en raison de l'optimisation rendue possible d'un site portuaire déjà adapté aux transports des hydrocarbures.

Il souligne les enjeux à prendre en compte :

Les usages multiples de la zone portuaire et du site environnant

La vocation touristique de la région

Il décrit les principales caractéristiques du terminal : implantation d'un poste d'amarrage pour les navires, des réservoirs de stockage, des pompes et des échangeurs pour la regazéification du GNL, des équipements annexes.

Il présente les caractéristiques relatives à la sécurité :

le GNL peut s'enflammer à une concentration comprise entre 5 et 15 %, mais sans provoquer d'explosion.

Le gaz naturel n'est pas toxique.

La maîtrise des risques à la source est une exigence accrue sur les installations nouvelles, prise en compte par GDN.

Il ajoute que tout maître d'ouvrage d'une installation classée (SEVESO ou non) doit – afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter - démontrer dans une étude de danger réglementaire, dont le contenu est expressément spécifié par les textes, que son installation est conforme à la réglementation sur la maîtrise des risques. Ce que fera Gaz de Normandie, si à l'issue du débat public, il décide de poursuivre les études et de préparer ce dossier de demande d'autorisation.

Une question est posée sur le confinement, car ce serait le seul port méthanier au monde qui serait doté d'une falaise en pied d'usine. M. Yves BRAMOULLÉ indique que ce point a été étudié sur plusieurs autres projets de terminaux méthaniers.

Il explique le fondement des études de danger : investigations et études préliminaires avec le recours de consultants qualifiés, simulations avec des logiciels agréés par l'administration et retours d'expérience de terminaux de ce type.

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

Il évoque l'évaluation préliminaire des distances d'effet sur les personnes : 460 m autour du poste de déchargement, 350 m autour des réservoirs, 190 à 230 m autour de la regazéification.

Il précise la contrainte que s'est fixée GDN dans le cahier des charges du projet : avoir pour objectif de maintenir l'accès du public à la plage.

M. FIRMIN demande si la Commission Particulière du Débat Public apporte un quelconque crédit à ces distances.

M. OHREL indique que la Commission ne prend pas parti sur les éléments du dossier, mais veille à l'information de l'opinion. C'est la DRIRE qui intervient postérieurement au débat et donne les autorisations administratives.

Ce site sera classé SEVESO avec obligation de servitude, une étudiante en hygiène, sécurité, environnement réclame plus de clarté à la présentation des risques.

M. OHREL confirme que les explications viendront au gré du débat, mais dire que les risques sont limités ne signifie pas qu'ils sont inexistants.

M. BRAMOULLÉ précise que compte tenu de la distance de l'apportement de déchargement des navires et de la topographie des lieux (falaise), Saint Jouin Bruneval ne peut pas être atteint par les phénomènes dangereux liés au GNL.

Deux implantations possibles du projet sont présentées telles qu'elles le sont dans le dossier :

Le cas de base : réservoirs sur les terre-pleins existants,

La variante : réservoirs sur le remblai maritime, regazéification sur le terre-plein existant.

Selon un intervenant, le port autonome voudrait faire une zone industrielle à Bruneval,

Pourquoi les solutions off-shore n'ont-elles pas été envisagées pour ce terminal ? M. BRAMOULLÉ indique que les conditions sont réunies pour installer un terminal méthanier à Antifer. Personne n'a envisagé un terminal off-shore dans la Manche orientale, mais cette question est tout à fait pertinente.

L'impact visuel lointain du projet est très limité, grâce à la géographie du site. La torche d'un terminal méthanier ne brûle que dans des circonstances exceptionnelles, elle ne peut pas être comparée à une torche de raffinerie.

M. Bramoullé présente les caractéristiques du Gazoduc :

Connexion entre Antifer et le pont de Tancarville et renforcement par doublement de la canalisation de Normandie sud entre la Seine et Saint Pierre du Bosguerard.

Avec la construction du terminal d'Antifer, toute la région serait alimentée en gaz, le surplus serait dirigé vers la région parisienne.

Il indique que les impacts sur la faune et la flore ont fait l'objet d'investigations préliminaires.

En matière de retombées socio-économiques, notamment pour la phase chantier et pour la phase d'exploitation du projet, il prévoit que de très nombreuses actions sont à développer avec les acteurs économiques locaux.

Il termine en présentant le calendrier du projet :

Le débat public éclaire la décision du maître d'ouvrage de poursuivre ou non les études.

Si la décision est prise en mars 2008, les études et la concertation seront poursuivies.

Les demandes d'autorisations et l'instruction de ces demandes, par la DRIRE, auront lieu avant l'enquête publique qui mettra l'étude de dangers et l'étude d'impacts à la disposition du public (automne 2008).

La décision finale d'investir sera prise, le cas échéant, par Gaz de Normandie au plus tôt en 2009.

#### Débat

M. Daniel PAUL, Député du Havre, confirme qu'il a adressé une contribution qui conclut à une position opposée sur l'évolution du secteur énergétique en France, et une position extrêmement réservée sur le projet présenté pour quatre raisons :

Projet qui est porteur en termes de rentabilité financière rapide pour POWEO, marchand de gaz.

Projet qui utilise une ressource mondiale dont la durée est limitée.

Projet qui va transformer la France en une vaste zone méthanière.

Projet qui s'ajoute à une zone déjà gâtée par des entreprises à risques.

S'il est démontré qu'il faille un terminal méthanier, il faut examiner les autres possibilités que l'implantation à Antifer. Que deviendra le site aménagé lourdement, si les ressources en gaz sont épuisées ?

M. LELIEVRE, habitant du Havre, souhaite proposer un troisième projet. La priorité ne va-t-elle pas aux économies d'énergie : isolation des bâtiments, construction systématique de pavillons passifs, investissement dans les énergies renouvelables ? Ne faut-il pas orienter ce débat vers d'autres sources qui vont peut-être sauver notre planète ?

Mme Véronique BÉRÉGOVOY, Présidente du groupe des élus Verts de la Région, ne considère pas ce projet comme un projet d'avenir, car il ne répond pas aux problématiques réelles d'aujourd'hui (réchauffement climatique, émission de gaz à effet de serre). Il faut se pencher sur le développement des énergies renouvelables. Le Havre accueillera une réunion du Grenelle de l'environnement, mais on n'apporte pas les réponses allant dans ce sens.

Ce projet résulte d'une addition de quelques intérêts privés et non d'un intérêt général. A ce projet n'ont pas été associés les institutions, la population, les associations.

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

M. Vianney de CHALUS, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre, indique que le projet de terminal méthanier d'Antifer doit s'inscrire dans une politique de développement de l'espace régional et apporte une réponse pragmatique et satisfaisante dans les domaines économique, social et environnemental.

C'est un enjeu pour la région en termes d'activités économiques et d'emplois, un enjeu de mutation conversion des équipements industriels pour améliorer les cycles de production et limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, un enjeu pour conforter l'expertise et l'exemplarité énergétique de la région, et les espaces d'activité de l'axe Seine.

Les CCI de Haute-Normandie confirment l'intérêt stratégique du site d'Antifer, soutiennent la volonté de diversification du port du Havre, permettant de pérenniser et développer les sites industriels de la Normandie et de générer de nouvelles activités de services et de sous-traitance.

Ce projet peut être réalisé dans le respect des sites classés. Les activités touristiques pourront être développées.

M. Bernard PINCEPOCHE, Maire de Rogerville, affirme qu'il faut développer le gaz, car le pétrole s'épuise et il faudra toujours de l'énergie.

M. OHREL procède à la lecture des questions écrites.

De M. Noël RICHARD : Pourquoi des réunions à 18 heures au lieu de 20 heures ? N'est-ce pas afin de limiter la présence du public ?

M. OHREL précise que cet horaire devait rassembler le plus de participants. Mais, s'il devait être reporté, la Commission n'y verrait aucun inconvénient.

De Claudine LALLIER : Les habitants garderont-ils un accès à la plage ?

M. OHREL cite le dossier du maître d'ouvrage, il est fait entièrement sur l'hypothèse du maintien du libre accès à la plage.

De Claudine LALLIER : L'extension de cette zone industrielle sur la côte d'Albâtre est-elle compatible avec le développement touristique de la Seine-Maritime ?

Comment mettre en sécurité un établissement scolaire à 1km d'un site SEVESO ?

M. BRAMOULLÉ indique que si Gaz de Normandie ne peut pas apporter la démonstration que le terminal n'amène pas de risques pour le village, le projet ne se fera pas.

M. FIRMIN mentionne que les habitants de Saint Jouin Bruneval ne sont pas informés du plan d'évacuation ou de confinement. Les institutionnels ne protègent pas les citoyens. Aucune information n'a été faite sur le confinement.

Le Président de l'association des parents d'élèves souligne que c'est la première fois qu'un plan d'évacuation a été réalisé à l'annonce du projet.

M. SCHMIDT de LA BRELIE, Sous-préfet du Havre, répond en tant que chargé des problématiques de sécurité, mais également en tant que Président du CLIC (comité local

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

d'information et de concertation). Le site d'Antifer a été classé SEVESO à partir de nouvelles normes. Le CLIC est composé d'une trentaine de membres (usagers, élus, entreprises, associations, services techniques). Le risque nous concerne tous, des exercices de confinement ont été effectués. Les exercices d'évacuation se font sous la responsabilité des chefs d'établissements scolaires.

M. FIRMIN demande s'il y aura un plan de prévention des risques technologiques avant d'enchaîner sur le dossier de Gaz de Normandie.

M. SCHMIDT de LA BRELIE ne prend pas part au débat en tant que tel, mais apporte une réponse à la situation actuelle en termes de sécurité, puisqu'il en est responsable.

M. Bruno OUTIL, Directeur CIM, informe que la démarche PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est engagée. La DRIRE examine les différents éléments remis. Saint Jouin Bruneval n'est ni en avance, ni en retard par rapport au reste de la zone. Des essais de sirène et différents exercices ont eu lieu légalement toutes les semaines.

Depuis quand le site de Saint Jouin est-il classé SEVESO ? Depuis la directive SEVESO de 1982, indique M. OUTIL.

M. Arnaud TOMASI, DRIRE Haute-Normandie, confirme que tous les sites SEVESO de la région, y compris le site de la CIM à Antifer, ont donné lieu à une prescription d'étude danger complémentaire. Ces documents ont été remis en juin 2007 par l'ensemble des exploitants et sont actuellement en cours d'examen. Un PPRT a été prescrit pour la Haute-Normandie.

Les CLIC sont des instances nouvelles, introduites par décret de 2005. Celui du Havre a été créé dans les premiers, un arrêté préfectoral a été pris en février 2005. Il a été décidé d'y adjoindre le site de la CIM à Antifer.

La réunion du 19 octobre permettra d'aborder les problèmes de sécurité civile. M. OHREL préconise qu'un atelier sur le risque soit institué avec des experts, dont les conclusions seraient présentées en débat public.

De M. Nicolas LEFEVRE : Le danger des mines posées pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale ne vous fait-il pas peur ? On en découvre encore. L'installation du port méthanier très proche du port pétrolier est risquée. Les éoliennes ont été refusées car jugées trop dangereuses.

M. OHREL indique que la Préfecture comporte un service spécialisé (SIACEDPC). Il lui sera demandé d'apporter son témoignage sur la destruction de ces mines.

De Daniel LEMARCHAND : Le rail d'Ouessant, l'une des zones les plus dangereuses de la navigation mondiale, doit en plus recevoir ce trafic explosif. Pourquoi l'Union Européenne laisse-t-elle faire une telle prise de risque ?

M. OHREL précise qu'il a été demandé au Directeur Régional des Affaires Maritimes de venir exposer le point exact de la situation et les modalités de réglementation de la navigation maritime.

De Mme CAPELLE : Les débats, les questions et les réponses sont-ils minutés ou seront-ils mis au dossier ? Les objections sont intéressantes.

Commission Particulière du Débat Public – Projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer - réunion de lancement du 25 septembre 2007

M. OHREL indique qu'effectivement les questions réponses sont enregistrées.

M. Jean-Pierre LECOMTE, Président du Port Autonome du Havre, confirme que le Port Autonome du Havre est à la source du projet suite aux demandes reçues, même s'il n'est pas le maître d'ouvrage. Il agit dans le cadre de textes et de missions claires. Il estime que le site d'Antifer est un site industriel, qu'il est désormais opportun de mieux valoriser. Il compte que le débat permettra de bonifier le projet.

Des représentants du port participeront aux réunions à venir et répondront aux questions, dont certaines ont été posées ce soir. Le débat va s'organiser autour des éléments techniques. Si un risque non acceptable est démontré pour le reste de la navigation maritime, pour le service au port d'Antifer (port industriel), le Port Autonome du Havre y sera opposé. Le port sera très vigilant.

M. OHREL rappelle que le Président du Port Autonome a fait état d'étapes dans le processus de décision du Port Autonome à l'égard de ce projet. Des délibérations du Conseil d'Administration peuvent-elles être publiées ?

M. LECOMTE indique que les délibérations depuis le 23 septembre 2005 sont à disposition.

M. Jean-Michel LAUPRETRE, ex Président de l'Association Française du Gaz, chef du département GNL de Elf Aquitaine, représentant français à l'Union Internationale à la Commission Gaz Naturel Liquéfié..., retraité maintenant et Havrais de cœur, apporte son soutien à ce projet. Il est important de montrer qu'une partie de la population du Havre est en faveur de ce projet.

Son soutien s'explique par toutes les retombées positives d'un terminal de réception de GNL. C'est le résultat de 30 ans d'expérience dans cette industrie. C'est une chance pour la ville, il existe une compétition entre les terminaux. Pourquoi le laisser installer à Dunkerque alors que ce serait un développement réparti sur une période de 20 ans pour la région du Havre ?

M. OHREL conclut sur l'annonce de la réunion de lancement du jeudi 27 septembre à Fécamp. Il constate que le sujet a été saisi d'emblée à bras-le-corps par tous les participants.

(Fin de la réunion : 21 h 30)